

Cérémonie de remise des médailles de la jeunesse et des sports

Périgueux, le jeudi 13 février 2014

Allocution de M. Jacques BILLANT, Préfet de la Dordogne

C'est avec plaisir que je vous accueille dans les grands salons de la préfecture pour honorer les bénévoles de notre département dont l'engagement va être récompensé dans un instant par la remise des médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif au titre des promotions du 1^{er} janvier et du 14 juillet 2013.

C'est pour moi l'occasion de vous parler du sens de cette distinction, de rappeler les travaux engagés par l'Etat pour reconnaître l'engagement bénévole et aussi de souligner l'importance de l'action des bénévoles dans notre société.

Le champ de la médaille de la Jeunesse et des Sports est désormais étendu à tous les acteurs de la vie associative, en vertu d'un décret du 18 décembre 2013. Cette distinction devient donc la **médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif**. C'est là le signe de la reconnaissance de l'ensemble de l'activité bénévole en France

Je rappelle que jusqu'à aujourd'hui, la médaille de la Jeunesse et des Sports récompensait uniquement les personnes s'étant

distinguées d'une manière particulièrement honorable au service de l'éducation physique et des sports, des mouvements de jeunesse et des activités socio-éducatives ou des colonies de vacances et œuvres de plein air.

L'extension à tous les acteurs de la vie associative, au-delà de ces champs traditionnels, est donc une traduction supplémentaire de l'engagement du Gouvernement à mieux valoriser l'ensemble du champ associatif et à redonner confiance aux associations et à leurs bénévoles.

La France compte aujourd'hui plus de 16 millions de bénévoles qui donnent généreusement de leur temps et de leur énergie au service de l'intérêt général, au sein de près d'un million d'associations. 1,7 million d'entre eux consacrent plus de 16 heures par mois à leurs activités associatives.

Pour Valérie FOURNEYRON, ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative : « Le bénévolat est le résultat d'une implication personnelle, libre et volontaire au service de l'intérêt général. Il constitue le socle indispensable à la dynamique associative. Les bénévoles apportent une contribution irremplaçable à la vie démocratique, à la cohésion sociale et à la richesse économique. Ils méritaient une reconnaissance collective et individuelle pour leur générosité, leurs solidarités, leur engagement auprès de nos concitoyens, dans leur vie quotidienne, et en particulier auprès des populations les plus fragilisées. C'est désormais chose faite. »

Les critères d'attribution de la médaille de la Jeunesse et des Sports ont aussi été révisés avec une réduction significative du nombre d'années d'ancienneté pour valoriser l'engagement bénévole des jeunes.

Une récente étude de France Bénévolat montre en effet une progression de 32% de l'engagement bénévole dans la tranche d'âge des 15-35 ans, sur la période 2010-2013, contre +10% chez les 35-65 ans. C'est très encourageant.

La reconnaissance de l'engagement bénévole ne passe pas bien sûr par la seule évolution du système de gratification.

Le Gouvernement a également lancé des chantiers visant à apporter des réponses concrètes aux besoins des bénévoles dans les champs de l'accès à l'information et à la formation, de la simplification des démarches administratives des associations et de la mise en place effective de la valorisation des acquis de l'expérience bénévole.

Une nouvelle Charte des engagements réciproques de l'Etat, des collectivités et des acteurs associatifs va réaffirmer les principes indispensables de concertation et de respect entre la puissance publique et le secteur associatif.

La signature de cette nouvelle charte constituera un moment symbolique fort, très attendu par le milieu associatif, de reconnaissance du dialogue civil et de la contribution associative à l'intérêt général.

Par ailleurs, les modalités de mise en œuvre d'un dispositif de soutien à l'engagement bénévole des actifs sont actuellement à l'étude.

Pour ma part, je veux vous redire toute la gratitude de l'Etat pour votre engagement bénévole auprès de nos concitoyens.

Vous avez un rôle essentiel à jouer en matière de cohésion pour mieux vivre ensemble et pour restaurer un lien social souvent si altéré.

En cette période de contexte économique difficile, avec une baisse de moral des uns et des autres, chacun doit pouvoir trouver auprès des associations, qu'elles soient sportives, de jeunesse, d'éducation populaire ou autres, un cadre pour retrouver confiance en soi et s'approprier ou se réapproprier les valeurs de partage ou d'entraide.

Vous devez continuer à être présents pour accueillir, accompagner, initier des projets, créer, innover.

Ce que nous célébrons aujourd'hui, ce n'est donc pas seulement votre investissement au regard des médailles ou des résultats de vos clubs respectifs, mais c'est aussi et surtout votre contribution à l'épanouissement de nos concitoyens.

C'est pour cela que je suis heureux de vous distinguer aujourd'hui, que vous soyez issus du monde sportif, de la jeunesse ou de l'éducation populaire.

Notre société a vraiment besoin des associations et de l'engagement des bénévoles qui les font vivre, à savoir ces femmes et ces hommes qui comme vous offrez leur générosité au service des autres. Cette indispensable contribution à la vie de la cité, l'Etat se doit de l'encourager au travers de manifestations comme celle de ce soir, mais aussi grâce à des mesures concrètes comme le déploiement du service civique, l'aide financière et l'appui méthodologique au développement de l'emploi dans le secteur associatif.

Je veux également citer les mesures fiscales en faveur des dons des personnes privées et des entreprises aux associations d'intérêt général, la contribution à la couverture multirisque des cadres et animateurs bénévoles, les aides accordées dans le cadre du Centre National de Développement du Sport (CNDS) et du Fonds National de Développement de la Vie Associative (FDVA), l'accompagnement proposé par les centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB). Toutes ces mesures ou aides facilitent l'engagement bénévole.

Les emplois d'avenir, dans le secteur associatif, sont aussi des vecteurs de progrès et je sais que vous serez présents à mes côtés pour aider à l'insertion sociale et professionnelle de nos jeunes encore trop éloignés de l'emploi.

Le défi de demain est celui du renouvellement des bénévoles ayant des responsabilités dans la vie associative, notamment dans leurs instances dirigeantes.

Il s'agit en la matière de faire davantage place à la diversité, au profit des jeunes ou des femmes, en facilitant et en valorisant leur engagement.

C'est pour cela que le Gouvernement s'est engagé dans un plan ambitieux en faveur de la jeunesse, qui intervient dans tous les domaines, ceux de l'emploi, du logement et de la santé.

La Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations s'est déjà mobilisée pour développer l'engagement et la citoyenneté des jeunes, afin de faire en sorte qu'ils soient les bénévoles de demain. Pour atteindre l'objectif, il est nécessaire que tous les partenaires institutionnels et vous-mêmes y concourent.

Pour conclure, je veux vous réaffirmer la reconnaissance de l'Etat vis-à-vis de tous ceux qui, en donnant de leur personne, contribuent au développement de la vie sociale et associative en Dordogne.

Continuez donc à donner du sens à la fraternité qui caractérise si bien la devise de notre pays, la France.

Merci et encore bravo.